

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	104
Présents :	95
Pouvoirs :	9
Pour :	104
Abstention :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70</h2> <h3>des 18 et 25 mars 2023</h3> <p>Dates de convocation : 28 février 2023 et 20 mars 2023</p>
--

DELIBERATION N° 6

OBJET : Compte Administratif 2022 du budget « Conseil »

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Conseil » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2021 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	72 741,94 €
Recettes	30 000,00 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion.
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2022 du budget annexe « Conseil » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 42 741,94 €.

PJ : Compte administratif 2022 du budget annexe « Conseil »

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE le 03/04/2023 Application agréée E-legalite.com
